

**Réunion publique du Conseil de quartier Manin-Jaurès
Samedi 23 février 2013 – école élémentaire 160 avenue Jean-Jaurès**

- Réunion animée par **Nicolas Nordman**, délégué du Maire pour le quartier Manin-Jaurès

Ordre du jour :

«Bien vivre dans mon quartier !»

- **Echanges avec François DAGNAUD, Maire du 19^e**
- **Établissements, services, aides, réseau de solidarité : tous les dispositifs pour le bien-être des seniors**

En présence de : Sévérine GUY, adjointe au Maire chargée des seniors et des liens intergénérationnels ; Claude CORMIER - CLIC Paris Emeraude ; Henri NAUDET et Jean-Claude VERNEREY - Fondation Maison des Champs ; Beatrice LOCATELLI et Françoise CABO - Voisin-Age.

Echanges avec François DAGNAUD – Maire du 19^e

Monsieur François Dagnaud a été élu Maire du 19^e arrondissement lors du Conseil d'Arrondissement du 4 février 2013, après la démission de Monsieur Roger Madec, qui continue à exercer ses fonctions de Sénateur et de conseiller spécial chargé de l'aménagement urbain à la Mairie du 19^e. M. Roger Madec a pris la décision de démissionner pour des raisons personnelles, mais aussi politiques, parce qu'il est important de préparer l'avenir et de mettre en place une nouvelle équipe municipale.

François Dagnaud considère que les Conseils de quartier sont un outil extrêmement important pour la mairie et pour les habitants. L'échange avec les habitants est une source d'inspiration pour l'action municipale.

La démocratie locale a besoin d'évoluer pour s'adapter aux attentes des habitants. Une réflexion va être organisée à l'occasion d'une semaine de la démocratie locale dans le 19^e. L'objectif est de faire évoluer les outils existants, de changer et trouver de nouvelles manières de faire vivre la démocratie locale.

Aujourd'hui, le Conseil de quartier Manin-Jaurès consacre sa réunion publique au bien-être des seniors. C'est une thématique très importante pour avoir une ville partagée, pour faire du vivre-ensemble une réalité dans l'arrondissement. Les actions menées pour les seniors à Paris sont multiples. Par exemple, le Conseil des anciens, dans le 19^e, a été mis en place depuis 1997. La Ville offre également une multitude de services dédiés aux personnes âgées, dont plusieurs vont être présentés lors de cette réunion. Beaucoup plus de choses sont encore à améliorer : les transports par exemple ne sont pas toujours accessibles.

François Dagnaud exprime sa volonté d'être un Maire accessible, ouvert au dialogue et à la disposition des habitants.

Questions/commentaires

- **L'avenue Jean-Jaurès est très mal desservie par le bus, les habitants ont besoin d'un minibus pour faciliter leurs déplacements. Les bus plus proches sont à la Porte de Pantin ou à la Mairie, c'est très loin.**

L'avenue Jean-Jaurès est desservie par le métro, le tramway n'est pas très loin non plus. Il est vrai que le métro n'est pas accessible à tout le monde, mais la politique générale du STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) est de ne pas doubler les moyens de transport, s'il y a le métro, l'implantation d'une ligne de bus n'est pas prioritaire. Une demande peut être envoyée au STIF et la Mairie peut la soutenir, mais la Mairie n'a pas de compétences sur les transports.

- **Etes-vous conscients que depuis les travaux et l'arrivée du tramway, il y a des gros problèmes de circulation au carrefour de la Porte de Pantin ?**

Les services de la mairie sont conscients du problème. Il y a eu des gros soucis au moment des travaux du T3. Depuis les choses se sont améliorées, mais il reste encore des difficultés. Une nouvelle régulation des feux a été faite, mais cela semble ne pas être suffisant. A la fin du mois de février, une réunion sera organisée avec les services responsables, la mairie du 19^e et la préfecture de police pour essayer de trouver des solutions aux problèmes de circulation. Mais, il est important de souligner qu'une grande partie du problème est dû aux automobilistes, qui forcent le passage aux feux et qui ne respectent pas les règles du code de la route. La présence d'agents de circulation pour imposer le respect des règles peut être une piste. Mais il convient aussi de rappeler chacun à ses responsabilités.

- **Je ne suis pas d'accord avec le résultat qui nous a été présenté concernant la concertation sur la petite ceinture. Ce n'est pas vrai que les gens veulent que la petite ceinture devienne un endroit paysagiste. La moitié des habitants veut qu'elle revienne à être une voie de circulation de trains, qu'elle soit utilisée pour le transport.**

Garder le potentiel ferroviaire de la petite ceinture n'a pas été exclu, la maille ferroviaire doit être préservée, peut-être un jour pourra t-elle être réutilisée, c'est le principe de réversibilité. Ce principe ne s'oppose pas au principe d'aménagement, qui a pour objectif de faciliter la promenade piétonne, la préservation de la biodiversité, de préserver le caractère sauvage de cet espace, sans bétonnage, sans construction. Cela aidera à la mobilité dans l'arrondissement.

Il faut tenir compte des habitants qui sont à deux pas de la petite ceinture, il faut éviter une ouverture tout terrain pour empêcher les nuisances des riverains, mais il faut mieux l'ouvrir à la ville.

Pour débattre la question de la petite ceinture, une concertation a eu lieu dans toute la ville. La mairie du 19^e a organisé une réunion publique à ce sujet. Une réunion de restitution de la concertation a eu lieu en février à l'hôtel de Ville. Il est proposé qu'une prochaine réunion du Conseil de quartier Manin-Jaurès revienne sur le sujet.

- **Je suis arrivée à Paris depuis 4 mois et j'aimerais juste remercier le personnel de la Mairie pour son accueil et son attention.**
- **Au niveau de la rue des Ardennes, nous avons des petites rues où la circulation est déjà assez compliquée. Qu'est-ce qu'il est prévu pour faciliter la circulation dans ce quartier, vu que des nouveaux logements sont en construction ?**

L'arrivée du tramway, qui est à proximité de ce quartier va contribuer à l'amélioration des transports publics dans ce périmètre. Les moyens de transports publics se multiplient à Paris : Vélib, Autolib. Mais bien sûr, ce sont des questions auxquelles nous devons réfléchir

constamment et nous remercions la contribution des habitants, qui nous remontent ce genre de préoccupation, qui doivent être analysées.

- **Serait-il possible de permettre les correspondances entre le bus et le métro avec un ticket simple ?**

C'est une demande récurrente. Le Stif est l'organisme responsable de l'administration des titres de transports, leurs tarifs et leurs correspondances. La mairie n'a pas de compétence sur ce sujet.

- **Le théâtre Darius Milhaud n'est pas du tout signalé sur l'allée Darius Milhaud, plusieurs spectateurs ont de difficultés à trouver la structure. Serait-il possible d'envisager une signalisation du théâtre sur cette allée ?**

Les règlements de signalisation dans les voies publiques sont très stricts, seulement les établissements publics peuvent être signalés. Comme le théâtre Darius Milhaud est un établissement privé, l'installation de signalisation sur l'allée n'est pas possible.

<p>Établissements, services, aides, réseau de solidarité : tous les dispositifs pour le bien-être des seniors</p>
--

Severine Guy – La ville de Paris a 410 000 personnes âgées sur son territoire. Dans le 19^e, cette population représente 15% de la population totale, nous sommes un arrondissement jeune, le pourcentage des personnes âgées est en-dessous de la moyenne de Paris mais aussi de la moyenne Française.

Cependant, l'engagement pris par la Mairie du 19^e est de maintenir le rôle des seniors dans les quartiers et pour cela une politique intergénérationnelle est menée dans notre arrondissement.

La population âgée de notre arrondissement est très diverse, elle va du jeune retraité aux personnes dépendantes. Le souhait est de tous les maintenir dans leur ville, dans leur arrondissement. Cette population est très diverse dans son grade de dépendance et d'âge, mais aussi économiquement parlant. Paris est la ville française où nous rencontrons les plus grandes inégalités de revenus des seniors.

La priorité est de mettre les seniors au cœur de la société, de prendre soin des personnes qui sont en grande difficulté pour qu'ils puissent vivre leur ville. Pour cela, nous combattons la précarisation et la chute de revenus après la retraite avec l'implantation d'un certain nombre d'aides.

Le rôle citoyen des seniors est aussi une priorité pour la Mairie. Le Conseil des anciens créé en 1997 a été, à cette période, une innovation. Le Conseil des anciens est une instance consultative, de réflexion et d'actions dans tous les domaines touchant à la vie de l'arrondissement. Ce conseil permet à ses membres de participer à la vie des quartiers et ainsi améliorer la qualité de la vie dans leur arrondissement et être des acteurs dans la cité.

Les actions qui favorisent l'intergénérationnel sont aussi importantes pour le vivre-ensemble de l'arrondissement. C'est pour cela, que la Ville est partenaire de trois associations, qui pilotent un dispositif de cohabitation intergénérationnelle. Toutes les personnes âgées, propriétaires de leur appartement et vivant seules, peuvent participer à ce dispositif en

accueillant des jeunes étudiants ou de jeunes travailleurs contre une participation financière, une présence quotidienne ou encore des services rendus. Cette expérience fonctionne très bien et a toujours plus de participants.

D'autres actions d'accès aux loisirs et aux transports sont mises en place par la Ville, pour que les personnes âgées puissent profiter pleinement des offres culturelles et des loisirs existants à Paris.

Le maintien à domicile est aussi une priorité pour nous. Plusieurs dispositifs existants permettent aux seniors de rester chez eux le plus longtemps possible. Dorénavant, dans le 19^e arrondissement, 2200 nouvelles places dans les EHPADs (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ont été ouvertes pour accueillir les personnes dépendantes, qui ne peuvent pas rester à leur domicile.

CLIC Paris Emeraude – (Centre local d'information et de coordination gérontologique)

Dans le territoire parisien, il existe 6 CLIC, le 19^e appartient au CLIC Paris Emeraude Nord-est qui englobe les 9^e, 10^e et 19^e arrondissements et qui se trouve au 126, quai de Jemmapes – 75010.

Les missions du CLIC se divisent en quatre groupes :

Mission 1

- Accueil,
- information,
- orientation,
- lieu ressources.

Mission 2

- Prise en compte des situations individuelles et complexes,
- réponse individualisée,
- référents attitrés,
- coordination sanitaire et médico-sociale.

Mission 3

- Actions collectives en direction des seniors, des aidants et des professionnels.

Mission 4

- Observatoire des besoins et de l'offre sur le territoire.

Le CLIC Paris Émeraude Nord-est est en réseau avec plusieurs partenaires du territoire : les mairies d'arrondissement, les équipes de développement local, les Conseils des anciens ; le groupe hospitalier St. Louis – Fernand Widal – Lariboisière ; le réseau de santé, les pharmacies, les kinésithérapeutes, les diététiciens, etc. ; le centre d'action sociale de la ville de Paris ; les services d'aide à domicile ; les EHPADs ; etc.

L'équipe du CLIC assure la continuité des services et des actions individuelles ou collectives quelque soit le type et le lieu d'intervention sur le territoire. L'expérience et la polyvalence de cette équipe permet un accompagnement optimisé des personnes âgées afin d'éviter les ruptures de parcours de santé.

Ils assurent aussi un suivi optimisé des situations individuelles et des situations complexes, grâce aux possibles interventions du psychologue du CLIC et/ou des réseaux de santé et du médecin gériatre des réseaux de santé.

Le CLIC participe aussi à des actions collectives, comme par exemple :

- La réflexion sur le vieillissement,
- la prévention des risques liés au vieillissement,
- la formation des professionnels,
- la sensibilisation du grand public à des démarches de santé publique,

- le développement de nouvelles offres de services, notamment celles visant à l'aide aux aidants,
- l'habitat et le vieillissement,
- l'observation des besoins sur le territoire.

Le CLIC offre aussi une permanence psychologique hebdomadaire sur rendez-vous tous les vendredis après-midi et une permanence "France Alzheimer", qui est tenue par des bénévoles de l'Association France Alzheimer, tous les 15 jours, les mercredis matin.

Afin de prendre un rendez-vous pour ces permanences, il suffit d'appeler le : 01.40.40.27.80. Les personnes qui ont du mal à se déplacer peuvent aussi prendre un rendez-vous avec un professionnel du CLIC pendant les permanences qui se font à la Mairie du 19^e tous les vendredis matin. Si le déplacement n'est pas du tout possible, il est possible de demander une visite d'un professionnel du CLIC à domicile.

Un des objectifs pour l'avenir est d'améliorer le parcours de santé des personnes âgées sur le territoire du CLIC Nord-est. Pour cela, il est attendu une amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins et des services médico-sociaux, une réduction des hospitalisations en urgence et une meilleure anticipation des sorties hospitalières.

Un programme d'expérimentation de nouvelles pratiques de gestion de la maladie chronique auprès d'une population ciblée sera aussi un des objectifs pour améliorer le parcours de santé des personnes âgées.

Les services d'aide à domicile proposés aux seniors sont multiples, ils peuvent se matérialiser en aides humaines, techniques et financières.

Pour les aides financières, il existe les caisses de retraite principales (CNAV, MGEN, RSI...), l'aide sociale légale pour les personnes dont les revenus ne dépassent pas un plafond fixé par le département, les caisses de retraites complémentaires, les mutuelles, les assurances dépendances et accidents.

Pour les personnes les plus dépendantes, il existe l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile. Le montant de cette allocation varie selon le degré de perte d'autonomie et des revenus.

A Paris les aides et services pour les personnes âgées sont organisées autour du maintien à domicile. Cela est possible, grâce à plusieurs partenaires qui sont coordonnés par le CLIC et qui travaillent en coopération.

Les intervenants médicaux et paramédicaux à domicile sont:

- Infirmiers libéraux pour les actes de soin uniquement (prise de sang, pansement, injection),
- Les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) pour des toilettes, surveillance prise de médicaments
- Kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste, psychologue, pédicure....
- Des services spécialisés: garde itinérante de nuit, équipe spécialisée Alzheimer, réseaux de santé, centre médico-psychologique (CMP)

Autres aides au maintien à domicile :

- La téléassistance,
- Le port de repas à domicile,
- Les soins de pédicurie à domicile,
- La coiffure à domicile,
- Le diagnostic habitat

Pour ces prestations une participation financière est demandée selon les revenus. Les demandes sont à déposer à la section d'arrondissement du CASVP (17 rue Meynadier - 01 40 40 82 00 - du lundi au vendredi de 8h30 à 17h)

D'autres services d'accompagnements spécifiques sont possibles:

- Le restaurant émeraude
- Les clubs séniors et les loisirs du CASVP
- Les aides au déplacement (PAM, services de transport, Carrefour des solidarités, Association Tout autre Chose)
- L'aide aux démarches administratives simples (permanence des administrateurs, PIMM'S, PAD, Carrefour des solidarités, Association Tout autre Chose)
- L'aide au petit bricolage,
- Les visites de convivialité (bénévoles, jeunes du service civique, Carrefour des solidarités, Association Tout autre Chose)
- Permanences: associations France Alzheimer, groupe d'aide aux aidants,
- Plate forme de répit (Association Delta 7)
- L'amélioration et l'adaptation de l'habitat (Pact de Paris)

L'offre des structures d'accueil et d'hébergements des personnes âgées sont multiples aussi:

- Les accueils de jour thérapeutiques,
- Les accueils de nuit,
- Les hébergements temporaires (avec prise en charge possible par l'aide sociale),
- L'accueil familial,
- Les Foyers Logements, Résidences appartements
- Les Résidences Services du CASVP (*SSIAD*)
- Les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) publics ou privés habilités à l'aide sociale ou non.
- Les USLD (Unité de soins longue durée)
- Les SSR Services de soins de suite et de rééducation).

Maison des champs – La fondation Maison des champs propose plusieurs services adaptés aux seniors. Les dispositifs pour le maintien des personnes âgées au domicile se traduisent par : l'accompagnements à pied ou véhiculé ; les aides administratives au Carrefour des solidarités ; les gardes itinérantes de nuit pour accompagner les personnes qui ont besoin aux toilettes, les aides aux soins, à la prise de médicaments et ainsi éviter le chutes ; les petits bricolages ; les visites de convivialité pour les personnes isolées ; les sorties culturelles ; les appels de vigilance pour rappel de rendez-vous.

La fondation propose aussi des appartements d'hébergement temporaire. Ces appartements accueillent des personnes de plus 60 ans et des adultes handicapés dans un cadre familial. Cela s'applique en cas d'une sortie d'hospitalisation, de l'absence de la famille, du répit des aidants, en cas de gros travaux dans la maison, dans l'attente d'une place dans un EHPAD... Les appartements sont composés de 4 chambres maximum, dont une chambre double pour l'accueil de couples et de pièces communes. Ils se situent dans des immeubles d'habitation classiques au cœur du 19^e arrondissement. Les professionnels et les bénévoles s'attachent à respecter les rythmes de vie des personnes accueillies. Ils proposent à chacun, selon ses envies, de participer à la vie commune, aux activités et aux ateliers proposés. Les après-midi les résidents peuvent recevoir des visites, passer des appels. Une auxiliaire de vie est présente pour s'occuper du linge, des repas et de l'entretien de la maison. Les séjours sont d'une durée maximum de 90 jours.

Pour l'occupation des places dans les appartements temporaires, une commission indique les personnes prioritaires, par contre entre les mois de juin à septembre les places sont prises bien à l'avance.

Voisin-Age – Le dispositif Voisin-Age est une action mise en place et portée par l'association les petits frères des Pauvres et soutenue par la Ville. L'objectif est de mettre en lien les habitants d'un même quartier, de créer la solidarité de quartier, qui parfois existe mais qui a besoin d'être impulsée, parce que les personnes ne savent pas comment elles peuvent agir. Le dispositif est basé sur un principe de réciprocité pour aider des personnes âgées qui peuvent vivre dans l'isolement.

Les voisins bénévoles, appelés « voisins », sont mis en relation avec les personnes âgées appelées « voisines ». Cette relation est nourrie d'attentions, de visites, d'appels, de sorties, de repas partagés, de coups de mains, d'envois de cartes postales, etc. Cela s'inscrit dans une réciprocité libre et forme au fil du temps une relation d'amitié solidaire.

Cette bienveillance citoyenne est organisée à partir d'un site web, www.voisin-age.fr qui consigne l'ensemble des interventions des équipes de « voisins » placées autour de la personne, sous la responsabilité d'un référent de l'association des petits frères des Pauvres. Le dispositif crée une relation intergénérationnelle et les personnes âgées, dans beaucoup de cas, deviennent une source de lien social, vu que les voisins se rencontrent autour d'une personne âgée.

Questions/commentaires

- **Il y a des problèmes dans la continuité des soins de suite, quand les pompiers amènent quelqu'un à l'hôpital Tenon, qui ne fait pas partie du réseau de santé de notre arrondissement.**

Nous ne pouvons pas interférer dans l'organisation de sapeurs pompiers, qui orientent les gens dans les hôpitaux, selon les règles qui leurs sont propres. Par contre, le service social de l'hôpital Tenon est en relation avec le CLIC Nord-est et normalement nous arrivons à donner suite aux besoins. Peut-être lorsqu'il s'agit de sorties qui se font le week-end, c'est un peu plus compliqué mais les personnes concernées peuvent nous contacter dès le lundi matin, pour que nous puissions les orienter vers les services dont ils ont besoin.

- **Aurons-nous, dans le 19^e, de nouveaux EHPADS pendant l'année 2013 ?**

Nous aurons l'ouverture d'un EHPAD sur la rue de Crimée, à l'angle de la rue de Thionville avec 100 nouvelles places. C'est un établissement privé qui aura des lits habilités aux aides sociales. Un autre EHPAD sera installé rue de Belleville au niveau du métro Télégraphe, c'est un établissement qui appartient à la Caisse de retraites.

- **L'association J2P, recherche de bénévoles pour l'accompagnement linguistique. Nous avons pensé aux seniors qui peuvent avoir du temps à donner. Notre objectif est de créer un rapport intergénérationnel avec des enfants du quartier, qui n'ont pas toujours les grands-parents près d'eux.**

Bureau des Conseil de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

